

Au conseil communal de Crissier

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N° 102/2011-2016

Remplacement du Pony

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis 102/2011-2016 s'est réunie dans le bâtiment de la voirie le mardi 5 avril 2016 à 19h30.

Elle était composée des membres suivants :

Messieurs	Dupuis Francis	CDC
	Martin Patrick	CDC
Madame	Noirat Dorothée	ROLC
Messieurs	Zavagno Laurent	ROLC
	Mayer Emmanuel	PS
	Michel Walter	PS (Président)
Monsieur	Mühlethaler Jean-Daniel	CDC (Excusé)

La Municipalité est représentée par Mme Nathalie Jaton, Municipale des Travaux, M. Francis Toledano Chef du Service des Infrastructures et Travaux, ainsi que M. Jean-Claude Streuli Chef de la Voirie. Nous les remercions pour leur disponibilité, leurs explications et leurs réponses pertinentes aux diverses questions posées par les commissaires.

But du préavis

Le présent préavis a pour but de demander à notre Conseil l'octroi d'un crédit de CHF 225'000 destiné au remplacement du véhicule communal actuel « Boschung Pony DP 604 ».

Présentation générale par Mme N. Jaton

La séance a commencé par un point de la situation de l'état des véhicules de la « flotte communale de la Voirie » ainsi que les raisons pour lesquelles l'achat de ce véhicule multi-fonction prévu pour 2017 a dû être quelque peu avancé. Le véhicule Pony actuel immobilisé (importantes fuites d'huile) a une valeur résiduelle qui n'est plus que de CHF 5000.-. Une réparation coûteuse, telle que nécessaire s'avérerait très risquée et ne ferait certainement que reporter le problème.

Cette machine tourne toute l'année et sert à la fois l'été pour les travaux d'arrosage des massifs, le nettoyage des voies de circulation par rampe de lavage, ainsi que l'hiver pour le déneigement des trottoirs.

C'est pour cela que la Voirie préconise le gabarit de 1.20 m car c'est celui qui permet de passer sur la plupart de nos trottoirs. Le Canton préconise 2 M pour la largeur des trottoirs, mais à Crissier c'est loin d'être le cas partout.

Le prix d'achat d'un tel véhicule peut paraître extrêmement élevé mais il correspond à la valeur du marché de ce type de véhicule industriel. Ils se construisent seulement en petite série à quelques dizaines d'exemplaires par année.

Le véhicule que l'on remplace a eu une durée de vie de 12 ans, alors qu'on l'avait acheté la moitié du prix du neuf en 2004, et que de multiples réparations ont dû se faire pour qu'il dure aussi longtemps.

La durée de vie moyenne de ce genre d'équipement est d'une quinzaine d'année, ce qui correspond aussi à la période d'amortissement financier.

Questions des commissaires :

Question 1 :

Un commissaire signale qu'il est quelque peu étonné de la sortie de ce préavis, alors que lors de l'étude d'un récent préavis « 97/2011-2016 - Equipement Lame et Saleuse pour Meili 2010 », il avait été mentionné qu'il n'y avait « aucun problème au niveau des trottoirs ».

Réponse :

A l'heure actuelle et déjà depuis tout cet hiver, pour remplacer le « Pony » qui nous a lâché un peu plus prématurément, les équipes de voirie tournent avec la location d'un véhicule en prêt.

Durant l'hiver surtout, les équipes de la voirie composées de 11 personnes au total tournent avec des équipes de quatre. Toutes les personnes ont un permis, et durant les hivers précédents, il était souvent question d'heures supplémentaires. Ce problème semble réglé à l'heure actuelle avec l'organisation mise en place. Mais nous sommes au « fil du rasoir » et ce véhicule nous est absolument nécessaire pour le bon dégagement des trottoirs.

Etant donné le délai de livraison prévu à 6 mois, les travaux de cet été sont prévus « à l'ancienne » avec un tracteur, et ceux de cet hiver ont été réalisés par la machine en location.

Question 2 :

Un commissaire demande si nous pourrions nous procurer ce même matériel sur le marché de l'occasion.

Réponse :

Il y aurait cette possibilité mais certainement pas avec la même durée de vie. En plus, le risque de devoir effectuer des réparations coûteuses pour tenir sur la durée est grand.

Question 3 :

Un commissaire demande pourquoi le choix a été fait de ne pas prendre tout de suite la norme « Euro 6 ».

La norme « Euro 5 » sera-t-elle toujours valable et jusqu'à quand ?

Réponse :

Le choix a été fait sur « Euro 5 » essentiellement pour des raisons de « volume utile » nettement diminué. Bien d'autres voiries communales ont fait ce même choix.

Du moment que l'on a acheté du matériel neuf « Euro 5 », nous pourrions le garder dans cet état sur toute sa durée de vie.

De plus les catalyseurs utilisés pour la norme « Euro 6 » polluerait plus qu'annoncé avec le type d'utilisation actuelle de la voirie.

Question 4 :

Un autre commissaire demande si l'application de la télémétrie existante est sécurisée et pourquoi le choix s'est porté sur le modèle à deux vis pour la saleuse.

Réponse :

En ce qui concerne la sécurité de l'application de télémétrie : cette application a été calibrée spécifiquement pour cela.

Le modèle de saleuse à deux vis permet d'avoir un habitacle plus bas.

Choix technique des modèles proposés :

Parmi la liste des véhicules analysés figurant dans le préavis, deux modèles sont encore sur la « short list » ou liste courte, il s'agit de :

- Bucher, modèle T-Ladog 1150 (Gabarit Largeur 1'200 mm)
- Victor Meili, modèle VM600 (Gabarit Largeur 1'200 mm)

Ces deux véhicules ont été mis gracieusement à disposition du personnel de la voirie pour les essayer durant une courte période, ce qui fait que tous les futurs chauffeurs ont pu donner leur avis sur le modèle à choisir.

Le Chef de la Voirie, M. J. Cl. Streuli nous a annoncé, lors de la visite du garage où les commissaires ont pu examiner les 2 véhicules, que l'ensemble du personnel a été unanime pour choisir le :

- Victor Meili, modèle VM600 (Gabarit Largeur 1'200 mm)

Et ceci pour les raisons suivantes :

- La cabine est plus basse, favorisant l'accès. Il offre plus de visibilité au pilote.
- La lame est plus mobile et les possibilités de réglage de l'angle d'attaque sont plus grandes.
- Les 2 camions actuels de la voirie sont aussi de type Meili, ce qui facilite aussi la cohésion dans le choix des équipements.
- La saleuse et les boîtiers de commande sont identiques à ceux des camions, et leur fonctionnement plus compréhensibles pour tous pour un réglage plus fin des doses de sel.

En fin de séance les commissaires ont demandé plus de précision sur les 2 points suivants :

- Détails des prix d'achat entre véhicule et équipement pour les deux modèles.
- Les différences au niveau des normes de pollution « Euro 6 » et « Euro 5 » sur le plan de la consommation.

La réponse par mail du Chef de Service à ces deux questions supplémentaires des commissaires figure en annexe du présent rapport.

Appréciations des commissaires :

Les commissaires ont apprécié la rigueur du travail d'analyse des différents modèles possibles et aussi la consultation « démocratique » des utilisateurs chauffeurs des véhicules pour le choix définitif et unanime du modèle.

Les commissaires ont aussi apprécié le choix cohérent en terme d'équipement au regard des autres véhicules présents.

Après le vote conduisant à la conclusion ci-dessous, les commissaires se sont déplacés et ont pu effectuer une visite complète du garage de la voirie contenant l'ensemble des véhicules et équipements.

Les commissaires ont ainsi pu apprécier « de visu » les deux véhicules prêtés par les fournisseurs pour guider le choix final, et par la même occasion, en aparté, ils ont apprécié l'ordre et la propreté qui y régnait.

Conclusion de la commission :

C'est à l'unanimité de ses membres, que la Commission chargée d'étudier le préavis 102/2011-2016 vous propose Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité

Crissier, le dimanche 10 avril 2016

Au nom de la commission

Le président-rapporteur

Michel Walter

ANNEXE

Réponses du Chef de Service de la Voirie aux demandes de renseignements complémentaires des commissaires :

Faisant suite à la séance 5 avril, voici les éléments complémentaires demandés :

1. Il reste deux véhicules à choix et présentés. Sommes-nous dans les coûts du préavis ?

Le préavis prévoit un montant de CHF 140'000.- TTC pour le véhicule sans accessoire en Euro 5

Les deux offres, encore en négociation et affinement, s'élèvent à environ CHF 137'000.-TTC pour le Ladog et CHF 125'000.-TTC pour le Meili. (à relever que le montant de reprise est de respect. 7'000.- et 5'000.- à déduire ultérieurement)

actuellement notre choix se porte sur le Meili (et donc le moins cher)

2. Quelles sont les différences de consommations entre le moteur Euro 6 et celui Euro 5 ?

En fonction de l'utilisation (déplacement, travail statique,...) Un moteur Euro 6 consomme entre 0 et 5% de moins qu'un Euro 5. Mais il faut faire un plein de « @blue » tous les 10 pleins d'essence

Le gain en essence serait d'env. CHF 100.-/an et le Coût de l'additif serait d'env. CHF +600.-/an

Sachant que notre choix se porte sur le plus économique, nous vous proposons cependant de ne pas réduire le budget à ce stade d'avancement de l'évaluation des offres, afin de maintenir une flexibilité dans l'affinage du façonnage des prestations sur mesures du véhicule (boutons, automatisme de fonctionnement, ...)